

Image not found or type unknown



Avenant d'un contrat conditionné à la maladie d'une personne

Par **enseigne**, le **06/04/2010 à 12:30**

Bonjour, rnje suis gardien d'immeubles et je remplace mon épouse grâce à une annexe à mon contrat de travail qui stipule que la substitution durera tant que ma femme sera malade.Or,j'ai reçu une lettre recommandée avec AR qui mettait fin unilatéralement à mes tâches annexes du jour au lendemain sans que mon épouse aie repris ses activités.Cette rupture est-elle abusive?